Astra Zeneca : risque de thrombose confirmé par l'agence nationale du médicament !!!

écrit par Christine Tasin | 27 mars 2021



C'est confirmé ! 2 morts récentes dont celle de l'étudiant en médecine nantais… mais Macron-Véran persistent et signent : on continue, au motif que les bénéfices seraient supérieurs aux risques. Allez en parler à la famille de l'étudiant de 26 ans… quel risque avait-il, à son âge, sans comorbidité, de décéder du Covid ? Et ils songent de plus en plus à vacciner nos enfants !!!!

Mais puisque l'UE a donné son feu vert, il n'est pas question que l'obéissant valet Macron désobéisse et contrarie maman der Leyen! Et puis, si on commence à jeter un discrédit sur Astra Zeneca, les gens vont peut-être aussi se poser des questions sur Moderna et Pfizer… ce serait une catastrophe pour leur projet de Great Reset!

•

Vaccin AstraZeneca : l'existence d'un risque « rare » de thrombose confirmée par l'Agence nationale de sécurité du médicament

Tout en soulignant que la balance bénéfice/risque restait « favorable », l'ANSM a confirmé l'existence d'un risque « rare » de thrombose atypique associé au vaccin, après la survenue de nouveaux cas en France, dont deux morts.

Il est « rare », mais l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) a confirmé, vendredi 26 mars l'existence d'un risque de thrombose atypique associé au vaccin contre le SARS-CoV-2 d'AstraZeneca, après la survenue de nouveaux cas en France, dont deux morts, tout en soulignant que la balance bénéfice/risque restait « favorable ».

« Neuf cas de thromboses des grosses veines, atypiques par leur localisation [cérébrale en majorité, mais également digestive], pouvant être associés à une thrombopénie [la diminution du nombre de plaquettes dans le sang] ou à des troubles de coagulation ont été déclarés », soit six de plus que la semaine précédente, écrit l'ANSM dans son dernier point de situation sur la surveillance des vaccins contre le Covid-19.

Lire aussi <u>Vaccin d'AstraZeneca</u> : « <u>Le faible nombre de cas de thromboses ne remet pas en cause le rapport bénéfices/risques</u> »

Parmi ces cas, « deux décès » ont été rapportés entre le 12 et le 18 mars, dont celui d'un étudiant en médecine nantais mort le 18 mars plusieurs jours après avoir été vacciné, mentionné lundi soir par l'ANSM dans un communiqué et pour lequel des analyses complémentaires sont en cours, dans le cadre d'une enquête judiciaire. L'agence sanitaire explique :

« Le caractère très atypique de ces thromboses, leurs tableaux cliniques proches et le délai de survenue homogène conduisent le comité de suivi à confirmer la survenue, très rare, de ce risque thrombotique chez les personnes vaccinées par le vaccin d'AstraZeneca. »

Ces cas sont survenus « dans un délai médian de 8,5 jours après la vaccination chez des personnes sans antécédents particuliers identifiés à ce jour », ajoute-t-elle, précisant que sept patients avaient moins de 55 ans, et deux, plus de 55 ans.

Suspension du vaccin d'AstraZeneca : <u>les réponses aux</u> <u>questions que vous nous avez posées</u>

Une balance bénéfice/risque jugée positive

Le vaccin développé par le laboratoire suédo-britannique et l'université d'Oxford avait été suspendu le 15 mars par plusieurs pays européens après le signalement de cas de caillots sanguins, parfois mortels.

La France a levé la suspension vendredi, après un avis de l'Agence européenne des médicaments (AEM) le jugeant « sûr et efficace » et affirmant que sa balance bénéfice/risque face à l'épidémie de Covid-19 était positive.

Lire le détail : <u>Pour l'Agence européenne des médicaments,</u> « <u>les bénéfices » du vaccin d'AstraZeneca « l'emportent sur les risques »</u>

La Haute Autorité de santé a toutefois recommandé de le réserver aux personnes de 55 ans et plus car jusqu'alors les cas de thrombose veineuse cérébrale avaient uniquement été observés chez des moins de 55 ans.

Article réservé à nos abonnés Lire aussi <u>« Suspendre le vaccin</u> <u>d'AstraZeneca, c'est surprendre le corps médical dans sa lutte contre la montre »</u>

L'AEM a conclu que le vaccin n'était pas associé à une augmentation du risque global de caillots sanguins mais qu'un « lien possible avec deux formes très rares de caillots sanguins (coagulation intravasculaire disséminée (CIVD) et thromboses des sinus veineux cérébraux) associés à un déficit en plaquettes sanguines ne [pouvait]pas être exclu à ce stade ».

« Un groupe d'experts » de l'AEM étudie « le mécanisme d'action, les éventuels facteurs de risque sous-jacents et toute donnée supplémentaire pour expliquer les événements observés », rappelle l'ANSM.

Sur 1,4 million de vaccins AstraZeneca injectés en France au 18 mars, environ 5 700 effets indésirables ont été analysés par les centres de pharmacovigilance, en « grande majorité » des « syndromes pseudogrippaux, souvent de forte intensité » (fièvre, maux de tête, courbatures).

https://www.lemonde.fr/sante/article/2021/03/26/vaccin-astraze neca-l-existence-d-un-risque-rare-de-thrombose-confirmee-parl-agence-nationale-de-securite-dumedicament_6074628_1651302.html